

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

SRH 23595

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
À Mme NAUMIN Véronique  
Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Le Maire de Tarare  
VU le code général des collectivités territoriales,  
VU le code général de la fonction publique,  
VU l'article L.2122-19 du code général des collectivités territoriales,  
VU l'arrêté du 19/05/2020 portant titularisation de Mme NAUMIN Véronique au 01/05/2020 sur le grade de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe,  
CONSIDERANT que Mme NAUMIN Véronique, Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, exerce les fonctions de Directrice de la Direction Enfance Éducation et Jeunesse,  
CONSIDERANT qu'en amont de la procédure de constitution de partie civile et pour faciliter le fonctionnement des services, il convient de donner délégation de signature à la Directrice de la Direction Enfance Éducation et Jeunesse pour porter plainte au nom de la Ville de Tarare auprès du procureur de la république et des services de gendarmerie,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** À compter de ce jour, Mme NAUMIN Véronique reçoit délégation de signature des attestations de déclaration de dépôts de plaintes consécutives à des infractions et des procès-verbaux d'audition de victimes auprès du procureur de la république et des services de gendarmerie.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté est :

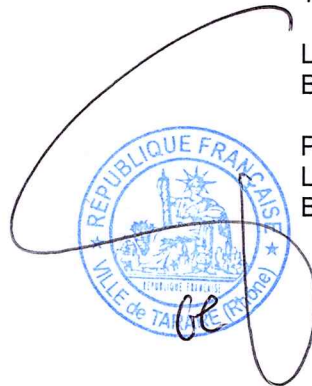
- transmis au représentant de l'Etat
  - publié au recueil des actes administratifs
  - notifié à l'agent
- Ampliation adressée
- au comptable de la collectivité

Tarare, le 28 novembre 2023

Notifié le .....  
Signature de l'agent

Le Maire de Tarare  
Bruno PEYLACHON

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire de Tarare  
Bruno PEYLACHON



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Fait à Tarare, le **3.0. NOV. 2023**  
La directrice générale des services

Transmis au représentant de l'État le **3.0. NOV. 2023**

Notification à l'agent le **04 DEC. 2023**

